[illegible] — JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, [illegible] NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 10 FÉVRIER 1852.

OFFICIEL.

LÉGISLATURE D'ÉTAT.

Première Session.—Quatrième Législature.

Chambre des Représentans.

VENDREDI, 23 janvier 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

Quatre vingts membres présents.

M. Carr a demandé permission d'absence pour M. Hough, M. Williamson pour M. Lewis et M. Payne pour M. Hughes.

M. Legione de St Jacques s'est présenté et a été assermenté.

L'Orateur a présenté à la Chambre, la résignation de M. Hawthorn comme membre des comités sur les élections et sur l'impression, qui sur motion a été acceptée.

L'Orateur a alors nommé, en son lieu et place, M. Edwards sur le comité d'élections, et M. Wilson sur le comité d'impressions.

M. Theard a demandé la reconsidération de la motion nommant un comité au sujet de la pétition de Léon et autre, laquelle demande a été accordée, et la dite motion ayant été reconsidérée, le nombre des membres du dit comité a été porté à 5 au lieu de 3.

MM. Moise et Day ayant demandé à être dispensés de servir comme membres du dit comité, l'Orateur a nommé le comité suivant:

MM. Theard, Augustin, Benit, Castillo, Mire.

Les membres suivants ont présenté les pétitions suivantes, qui sur motion ont été référées à leurs comités respectifs.

M. Livingston—Pétition de M. Prather demandant le paiement des avis de l'Etat publiés par lui.

M. Bartlett—Pétition de P. Bork, demandant une compensation comme principal de séminaire de Minden.

M. Waterman—Pétition du maire et aldermen de la ville de la Nouvelle-Orléans, au sujet d'un décret maritime.

M. Bockson—Pétition de E. Drake, vétéran de 1814 et 1815.

Pétition de J. F. Chadwick, vétéran de 1814 et 1815.

Pétition de Daniel Jones, vétéran de 1814 et 1815.

M. Devergès—Pétition de M. A. Durand demandant du secours.

M. Barden—Pétition de A. H. Pierson, demandant une compensation pour avoir pourvu [illegible].

M. Thompson, de St Hélène—Pétition de S. Nunacker, collecteur de taxes de la paroisse de St Hélène, demandant du secours.

M. Selby—Pétitions de Perry et Beils, et du Republican Louisianais demandant le paiement des avis de l'Etat publiés par eux.

M. Bockson—Pétition pour la construction de levées sur le Mississipi, et s'opposant aux levées des constituants dans la paroisse Concordia.

La pétition de J. B. Leefe, contestant l'élection de M. Weishemer, a été demandée et a été référée au comité d'élections.

Les membres suivants ont présenté les résolutions suivantes:

M. Carr—[illegible]

[illegible]

M. Thompson, de Jackson—Résolu que le [illegible]

Sur motion la dite résolution a été adoptée.

[illegible]

M. Lathrop—Résolu que cette partie du message du Gouverneur, ayant rapport à indemniser la Nouvelle-Orléans pour les dépenses encourues pour sa protection contre les inondations, et les documents qui l'accompagnent, est par la présente référée à un comité spécial de 5 membres.

Sur motion la dite résolution a été adoptée; l'Orateur a nommé sur le dit comité:

MM. Lathrop, Payne, Pugh, Grayson, Moise.

M. Connely—Résolu qu'un rapporteur soit nommé par la Chambre des Représentans, lequel sera chargé de rapporter les discours des membres, les procédures de la Chambre, et que l'émission du dit rapporteur soit fixée à quatre piastres par jour.

Sur motion de M. Richardson, la dite résolution a été déposée sur le bureau.

L'appel nominal ayant été demandé par MM. Richardson et Leeds, il a paru que:

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Benit, Bockson, Chaplin, Castillo, Curry, Day, Desondes, Edwards, Foucher, Gardiner, Heard, Hopkins, Jorda, Leeds, Livingston, Lumsden, McCutchen, Morgan, Moise, Moss, Munday, Nounes, Parham, Peck, Philips, Pugh, Ranney, Rivers, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Ronquillo, Scarborough, Smart, Selby, Solomon, Taylor, Terrel, Thompson, Weishemer, Walsh, et Williamson, avaient voté dans l'affirmative—[illegible]

MM. Augustin, Bartlett, Barrilleau, Barrow, Berry, Chapman, Carr, Campbell, Commandeur, Connely, Cole, Dalferes, Devergès, Grayson, Hawthorn, Harang, Hopkins, Huston, Lathrop, Lagroue, Lambert, Looney, Mire, Moreau, Payne, Price, Prescott, Powel, Pujol, Roberson, Ryan, Sever, Simpson, Story, Summers, Theard, Thompson, Vaughn, Waterman, Walker et White avaient voté dans la négative.

Conséquemment la dite résolution a été déposée sur le bureau.

M. Vaughn—Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale, que nos Sénateurs au Congrès soient instruits et nos Représentans requis de faire leur possible, pour obtenir du congrès une allocation de fonds, afin de faire enlever l'embarras [illegible] de la Rivière Rouge dans cet Etat, et il est de plus décrété, que son excellence le Gouverneur de l'Etat est requis de transmettre une copie de la dite résolution à chaque Sénateur et à chaque Représentant de l'Etat au Congrès.

Sur motion la dite résolution a subi sa première et seconde lecture, et a été référée au comité sur les relations fédérales.

M. Connely—Résolu par la Chambre des Représentans, avec le concours du Sénat, que les comités d'améliorations internes des deux Chambres sont par la présente requis de s'enquérir, afin de prendre en considération l'état du bayou Plaquemines, et les mesures nécessaires pour empêcher le passage de la rivière Mississipi dans le dit bayou, et qu'ils sont autorisés à envoyer un comité à l'effet d'examiner le dit bayou [illegible].

Sur motion la dite résolution a été adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Les membres suivants ont donné avis qu'ils présenteraient bientôt les bills suivants:

M. Commandeur—Acte pour pourvoir à la nomination des notaires publics par la Cour Suprême de la Louisiane.

M. Philips—Acte pour venir au secours des fermiers du pénitentiaire de la Louisiane.

M. Thompson, de Ste Hélène—Bill autorisant l'inspection volontaire de la toile et corde d'emballage, en vente dans cet Etat.

M. Arceneaux—Bill pour créer un notaire public additionnel dans la paroisse Lafayette.

M. Thompson, de Jackson—Acte pour donner dans les Cours de cet Etat, aux statuts publiés tels qu'ils sont publiés dans d'autres Etats, le caractère d'évidence *prima facie* que possèdent les lois des dits Etats dont ils sont supposés émaner.

Acte autorisant les juges de paix à émettre des injonctions dans de certains cas.

Acte pour amender un acte intitulé "Acte ayant rapport au paiement d'esclaves," approuvé le 1er juin 1846; aussi, pour amender un acte intitulé: "acte pour amender un acte ayant égard au paiement d'esclaves exécutés," [illegible] mars 1847.

Acte faisant porter un intérêt légal à tout billet au porteur qui n'aura pas stipulé dans son corps un intérêt autorisé.

M. Peck—Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Laf. [illegible] à taxer des exemptions [illegible].

M. Theard—Bill pour venir au secours de Balthazar de [illegible], vétérans de 1814 et 1815.

Bill pour accorder une subvention à Frederick L. Gates, pour services rendus dans l'affaire de [illegible] Vien, dans la cour du district de St-Martin.

"Acte pour amender un acte intitulé "Acte d'incorporation de la ville de St-Martinsville, approuvé le 6 avril 1843.

M. Robb—Acte pour exempter de paiement des taxes, les terres situées en dehors des levées.

[illegible] et les intérêts des créanciers par [illegible]

"Acte pour pourvoir à la population d'un [illegible] [illegible] Femme et Concordia.

M. Solomon—"Acte faisant une allocation d'une certaine somme, des fonds des écoles publiques à l'effet de payer aux créanciers de la ville de la Nouvelle-Orléans le montant qui leur est dû d'après la répartition de l'année [illegible].

M. Harang—"Acte pour abroger la 2me section d'un acte intitulé "Acte pour amender un acte intitulé "Acte relatif aux Routes et Levées dans les paroisses d'Assomption et de Lafourche Intérieure, et pour autres objets."

M. Grayson—Bill pour établir l'office de Surintendant d'écoles publiques de paroisse, et pour d'autres objets.

M. Blockson—"Acte pour créer la nouvelle paroisse de Dugdemonia,—ainsi que le démembrement des paroisses de Natchitoches, Catahoula et Rapides—dont les limites sont déterminées dans l'acte approuvé le 18 mars 1850, et intitulé "Acte ordonnant le recensement de certaines portions des paroisses Natchitoches, Catahoula et Rapides à l'effet d'en former une nouvelle paroisse.

M. Barrow—"Acte intitulé "Acte pour venir au secours des héritiers de James C. Bennet.

M. Theard—"Acte pour l'allocation de—mille piastres pour payer des mandats de juri émis par la 1re Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

M. Scarborough—Bill pour créer une nouvelle paroisse de portions des paroisses Franklin, Caldwell, Morehouse et Ouachita.

M. Walker—"Acte pour venir au secours de William Shallcross, Robert Hatton, Samuel Lindsey, John Ergan, Jonathan Hobson et Micajah Spillers, vétérans de 1814 et 15.

M. Carr—"Acte pour abroger la 11me section d'un acte intitulé "Acte pour les améliorations internes de cet Etat, approuvé le 5 mars 1849.

"Acte intitulé "Acte supplémentaire à l'acte d'incorporation de la ville de Farmerville dans la paroisse Union dans l'Etat de la Louisiane, approuvé le 1er juin 1846.

M. Gardiner—Bill intitulé "Acte pour incorporer le couvent du Sacré Cœur, au Grand Côteau, dans la paroisse St-Landry.

M. Looney—"Acte pour venir au secours de Lewis F. Steele.

M. Livingston—Bill pour l'incorporation de la ville de Bastrop, dans la paroisse de Morehouse.

M. Thompson, de Jackson—"Acte pour permettre aux élèves qui ont fini leurs cours dans des collèges de médecine de cet Etat ou autres, d'exercer la médecine et la chirurgie dans cet Etat sur la simple présentation de leur diplôme au recorder de la paroisse dans laquelle ils ont l'intention d'exercer, et en ordonnant ainsi qu'il sont les personnes mentionnées dans les dits diplômes.

M. Bartlett—Bill autorisant le juri de police des diverses paroisses à disposer des bacs (ferry) publics dans leurs limites respectives—depuis une jusqu'à cinq années.

M. Berry—"Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public supplémentaire dans la paroisse Claiborne, dont la demeure devra être dans le ward No 3 de la dite paroisse.

M. Lathrop—"Acte pour consolider les différentes municipalités de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette, et pour incorporer les dites en un gouvernement sous le nom de ville de la Nouvelle-Orléans.

M. Campbell—"Acte pour l'organisation de corporations pour des travaux d'améliorations et d'utilité publiques.

M. Johnston—"Acte pour venir au secours des héritiers de Wm Mayo.

Par un message du Sénat, par son secrétaire J. B. Walton, la Chambre a été informée que le Sénat avait concouru dans les suivantes résolutions conjointes de la Chambre:

"Résolution conjointe nommant un comité pour faire un rapport sur l'érection d'un monument à la mémoire du général A. Jackson, et que le Président du Sénat avait nommé sur le dit comité:

MM. Benjamin, Butler et Dafour.

"Résolution conjointe nommant un comité pour examiner les banques, et que le Président du Sénat avait nommé sur le dit comité:

MM. Robb, Cade et Philips.

"Résolution conjointe nommant un comité pour examiner la bibliothèque de l'Etat; et que le Président du Sénat avait nommé sur le dit comité:

MM. Butler, Sandidge et Declouet.

Par le même message la Chambre a été informée que le Sénat avait refusé son concours à la résolution conjointe à l'effet d'examiner la loi actuelle qui gouverne la construction et les réparations des levées dans cet Etat.

Par le même message le concours de la Chambre était demandé à une résolution conjointe relativement aux amendements à la Constitution—et un acte pour amender un acte pour l'organisation et la discipline de la milice, approuvé le 20 mars 1850.

Les membres suivants, conformément aux avis qu'ils en avaient donnés, ont présenté les bills suivants qui ayant été lus, ont été référés à leurs comités respectifs.

M. Moise—"Acte pour empêcher la municipalité de prélever des taxes sur les capitaux.

"Acte concernant les gages.

"Acte pour venir au secours des vétérans de 1814 et 15 qui y sont nommés.

"Acte concernant la compagnie de Navigation d'Orléans.

"Acte pour venir au secours de Z. de Gérard, veuve de Mirand.

M. Castillo—"Acte pour venir au secours de Henry Train.

M. Ryan—"Acte pour venir au secours de Louis Hulet, de la paroisse Rapides.

M. Grayson—"Acte pour renouveler les pensions des vétérans de 1814 et 1815.

M. Richardson—"Acte pour augmenter les salaires des juges dans la paroisse St-Mary.

M. Commandeur—"Acte pour abroger les sections 2, 3, 4 et 5 d'un acte qui prescrit les devoirs des notaires publics dans la paroisse et dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le passage d'actes de vente, de donations et d'hypothèque, approuvé le 20 mars 1850.

M. Payne—"Acte pourvoyant à l'organisation de corporations dans cet Etat.

M. McCutchen—"Acte autorisant Henry Valmont Babin et Florentine Babin, sa femme, à adopter Rebecca Malvina Hernandez.

M. Vaughn—"Acte pour abroger un acte, approuvé le 21 mars 1850, intitulé "Acte pour l'organisation et la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 29 mars 1842—et pour rembourser le montant collecté en vertu de la dite loi.

M. Augustin—"Acte pour venir au secours de Joseph Ferdinand D'Hebecourt.

M. Chaplin—"Acte pourvoyant à la compensation de témoins dans les affaires criminelles.

M. Pugh—"Acte pour créer un notaire public supplémentaire dans la paroisse d'Assumption.

M. Jorda—"Acte relatif à la vente de propriété appartenant aux successions ouvertes dans la paroisse de St-Bernard.

M. Commandeur—"Acte pourvoyant à l'élection de deux collecteurs de taxes d'Etat dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat.

Le dit acte a subi sa première lecture.

M. Moise—"Acte pour changer le nom de Michael Ryan.

Sur motion de M. Moise, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, le dit bill a subi ses différentes lectures et a été adopté.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Curry, au nom du comité Judiciaire auquel avait été référé le bill intitulé "Acte pour abroger l'acte intitulé "Acte pour créer et organiser en vertu du 129me article de la Constitution de l'Etat une Cour du Maire et des Recorders dans la ville de la Nouvelle-Orléans, a rapporté le dit bill à la Chambre, sans amendements, et a recommandé son adoption.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, le dit bill a subi ses différentes lectures et a été adopté.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Rivers, au nom du comité sur l'éducation auquel a été référé le bill intitulé "Acte pour venir au secours des citoyens du township 5 de la rangée 9 Est, dans la paroisse de Concordia, a rapporté le dit bill sans amendement.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, le dit bill a subi ses différentes lectures et a été adopté.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre a ensuite pris en considération le bill du Sénat intitulé:

"Acte pour amender l'acte pour organiser et discipliner la milice, approuvé le 21 mars 1850.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, le dit bill a subi sa 1re et sa 2nde lecture et a été référé au comité sur la milice.

L'Orateur a soumis à la Chambre une communication de J. B. Walton, secrétaire du Sénat, renfermant les résolutions suivantes:

"Résolu que le Sénat a appris avec un profond regret la nouvelle officielle de la mort de l'honorable R. M. Drew, un des membres du Sénat de la paroisse de Claiborne.

"Résolu que le Sénat transmet aux parents du défunt l'expression de leur sympathie pour un événement aussi affligeant; et en témoignage de leur respect pour la mémoire du défunt, les membres et les officiers du Sénat porteront pendant trente jours le signe de deuil en usage;

Que le secrétaire du Sénat est chargé de faire parvenir une copie de ces résolutions à la famille du défunt;

Et que le secrétaire est chargé d'envoyer copie de ces résolutions à la Chambre des Représentans; Et comme une marque de respect le Sénat ajourne ses délibérations.

Sur motion de M. Vaughn, la Chambre s'est ajournée à demain, 10 heures du matin, en témoignage de respect à la mémoire du Sénateur décédé R. M. Drew.

SAMEDI, 24 janvier 1852.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

L'appel nominal ayant été fait, 34 membres sont présents.

Le journal ayant été lu et approuvé,

Sur motion la Chambre s'ajourne à lundi à midi.

LUNDI, 26 janvier 1852.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Quatre-vingt-treize membres sont présents.

[illegible]

Le Sénat s'étant réuni à la Chambre, l'appel nominal a été fait; 30 Sénateurs ainsi que 94 membres de la Chambre ont répondu à leurs noms.

Total 124 membres.

M. Declouet a nommé M. J. P. Benjamin comme candidat pour Sénateur au Congrès des Etats-Unis, et M. Williamson a nommé l'honorable S. W. Downs.

L'appel nominal ayant été fait, il a paru que:

MM. Baker, Benjamin, Barthe, Clark, Cole, Declouet, Dorsey, Dafour, Gardère, Kenner, Labauve, Martin, Pavrony, Robb, Tatman, King, Alexander, Barrilleau, Barrow, Benit, Car, Campbell, Commandeur, Connelly, Curry, Day, Dalferes, Devergès, Edwards, Flemming, Foucher, Gardiner, Hawthorn, Harang, Harry, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hopkins, de la Pointe Coupée, Johnston, Lathrop, Lagroue, Leeds, Looney, Lumsden, Mc Cutchen, Mire, Moreau, Morgan, Nounes, Parham, Powell, Price, Pugh, Ranney, Rivers, Richardson, Robin, Routh, Scarborough, Sever, Simpson, Solomon, Story, Summers, Thompson, de St-Hélène, Vaughn, Waterman et White, 65 membres ont voté pour M. Benjamin, et que:

MM. Butler, Cade, Danney, Griffin, Lacoste, Mc Vea, Mayo, Moore, Philips, Quirk, F. D. Richardson, R. W. Richardson, Sandidge, Watterston, Wickliffe, Arceneaux, Ard, Augustin, Bartlett, Berry, Blockson, Chaplin, Castillo, Chapman, Convillion, Deslondes, Decoux, Grayson, Hough, Hughes, Jorda, Lambert, Lewis, Livingston, Mechan, Moise, Moss, Munday, Payne, Peck, Prescott, Philips, Pujo, Rogers, Roberson, Ronquillo, Ryan, Smart, Selby, Theard, Terrel, Thompson de Jackson, Weishemer, Walker, Walsh et Williamson—56 membres ont voté pour M. Downs.

M. Benjamin ayant obtenu la majorité constitutionnelle, est déclaré dûment élu Sénateur au Congrès des Etats-Unis, pour servir pendant six ans, à partir du 4 mars 1853.

Sur motion, l'Assemblée Générale a procédé à l'élection d'un Trésorier d'Etat.

M. Declouet a nommé C. G. Mc Whorter, comme candidat.

M. Philips a nommé Chas. E. Greneaux, comme candidat.

124 membres présens.

L'appel nominal ayant été fait, il a paru que:

[illegible]—70 membres, ont voté pour M. Mc Whorter, et que:

[illegible]—54 membres ont voté pour M. Greneaux.

M. Mc Whorter ayant obtenu la majorité constitutionnelle, est déclaré dûment élu Trésorier de l'Etat, pour servir pendant deux ans.

Sur motion, l'Assemblée Générale a alors procédé à l'élection d'un imprimeur d'Etat.

M. Declouet a nommé M. G. F. Weisse, et M. H. Philips a nommé M. F. M. Hatch.

124 membres présens.

L'appel nominal ayant été fait, il a paru que:

[illegible]—70 membres ont voté pour M. Weisse, et que:

[illegible]—53 membres, ont voté pour M. Hatch.

M. G. F. Weisse ayant obtenu la majorité voulue, a été proclamé dûment élu Imprimeur de l'Etat, pour deux ans.

Sur motion, le Sénat s'est retiré.

Le journal d'hier a été lu et approuvé.

M. Munday, a offert la résolution suivante, laquelle, sur motion a été adoptée.

Attendu que le présent système a, par une longue expérience, été reconnu comme suprême, lequel, [illegible] d'une manière égale et n'atteignant nullement un système d'écoles publiques tel que l'on en eu en vue les auteurs de notre présente Constitution; en conséquence,

Il est résolu que le comité des écoles publiques est requis d'examiner s'il ne serait pas possible et opportun d'abolir le dit système et de faire un rapport à cet objet à une époque peu avancée de la présente session de la Législature.

M. Devergès a offert la résolution suivante, laquelle, sur motion, a été adoptée, savoir:

"Résolu que les membres du comité nommé pour examiner les banques soient portés au nombre sept de la part de cette Chambre.

L'Orateur a nommé MM. Ranney et Chaplin membres de ce comité.

M. Commandeur a offert la résolution suivante, laquelle, sur motion, a été adoptée, savoir:

"Résolu que le comité sur l'éducation est requis de faire un rapport sur l'opportunité de séparer les fonds des écoles affectés par l'Etat de ceux affectés par les corporations municipales, et que les autres fonds soient employés à payer les instituteurs.

M. Moise a offert la résolution suivante, laquelle, sur motion, a été adoptée, savoir:

"Résolu que le comité de finances est prié de rapporter à la Chambre un bill pour pourvoir au déficit qui existe dans l'appropriation pour les poursuites criminelles de l'année 1851.

M. Richardson a offert la résolution suivante, laquelle, sur motion, a été adoptée, savoir:

"Résolu que le nombre des membres du comité sur les taxes publiques soit porté de sept à neuf.

L'Orateur a nommé MM. Powell et Robertson, membres de ce comité.

Les résolutions suivantes sont offertes par les membres suivants, et ont subi leur première lecture:

M. Vaughn—"Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans réunis en Assemblée Générale, que l'usage suivi jusqu'à présent par la Législature de cet Etat de faire des allocations de fonds en faveur d'une certaine classe d'individus nommés vétérans de 1814 et 1815, sans avoir adopté aucune loi de pension en vertu de laquelle on peut au préalable, par des preuves légales, connaître d'une manière certaine la condition pécuniaire des individus, la nature et la durée des services par eux rendus, est un usage d'une politique douteuse, injuste dans son opération, et sujet à être d'une source féconde d'imposition sur la libéralité de l'Etat.

Il est de plus résolu, &c.,—Qu'il ne sera pas fait d'autres allocations de fonds en faveur des vétérans de 1814 et 1815 que l'Assemblée Générale n'ait adopté une loi de pension, que dans ce cas elle jugera convenable.

M. White—"Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale;—Que nos Sénateurs et Représentans au Congrès sont requis d'user de leur influence et efforts pour l'établissement d'un service de poste journalier entre Thibodeaux et Lockport, dans la paroisse de Lafourche Interne.

Il est de plus décrété, &c;—Qu'une copie de cette résolution sera transmise à nos Sénateurs et Représentans.

M. Harang—"Attendu que pendant la dernière guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, de grandes obstructions ont été placées dans le bayou Lafourche, par ordre des officiers des Etats-Unis, qui en ont considérablement obstrué la navigation, et augmenté les dangers d'inondation au grand détriment de la campagne; en conséquence, il est résolu, par le Sénat et la Chambre des Représentans réunis en Assemblée Générale,—Que nos membres au Congrès sont par la présente, requis d'user de leur influence à l'effet d'obtenir une allocation de fonds des Etats-Unis, pour faire enlever les dites obstructions et rendre navigable le dit bayou [illegible]

M. Walker—[illegible]

[illegible]

M. Vaughn a fait la motion d'effacer $100 [illegible], et [illegible] [illegible]

M. Alexander, Arceneaux, Ard, Augustin, Bartlett, Barrilleau, Benoit, Benit, Berry, Blockson, Chaplin, Castillo, Carr, Campbell, Commandeur, Connelly, Convillion, Curry, Day, Dalferes, Deslondes, Decoux, Edwards, Foucher, Gardiner, Grayson, Hawthorn, Harang, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hopkins de la Pointe Coupée, Hough, Hughes, Jorda, Johnston, Lathrop, Lagroue, Lambert, Leeds, Lewis, Looney, McCutchen, Mechan, Mire, Morgan, Moise, Moss, Munday, Nounes, Parham, Powell, Payne, Price, Prescott, Philips, Pugh, Ranney, Rivers, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Roberson, Ronquillo, Smart, Selby, Sever, Simpson, Solomon, Story, Summers, Theard, Thompson, de Jackson, Thompson, de St-Hélène, Vaughn, Waterman, Weishemer, Walker et Welch—79 membres; et que

MM. Devergès, Harang, Moreau, Peck, Ryan, Terrel et White—7 membres ont voté négativement.

En conséquence, la dite motion d'effacer $100 a été adoptée.

Sur motion de M. Vaughn, le blanc a été rempli par $50 et la résolution a été adoptée ainsi amendée.

Par un message du Sénat, transmis par son secrétaire, J. B. Walton, le concours de la Chambre est demandé aux résolutions conjointes suivantes, émanées du Sénat:

"Résolution conjointe de remercîments au général Smith.

"Résolution conjointe à l'effet de nommer un comité des deux Chambres pour examiner l'organisation actuelle du bureau du Secrétaire d'Etat.

"Acte pourvoyant à la manière de faire les fonds nécessaires à l'érection de bâtiments publics au siège de justice de la paroisse Lafourche Interne.

"Acte pour punir les blancs qui commettront le crime de jouer ou parier avec des nègres libres, mulâtres ou esclaves.

"Acte autorisant le tenancier à retenir certains effets des biens sujets au privilège du bailleur.

Par le même message, la Chambre est informée que le Sénat avait passé son concours à la résolution conjointe émanée de la Chambre, qui nommait un comité pour examiner les comptes du Trésorier, et que le Président du Sénat avait nommé du dit comité:

MM. Sandidge, Robb et Pavrony.

M. Solomon a présenté la pétition de Thomas Hynes, demandant du secours, laquelle a été, sur motion, référée au comité de finances.

M. Payne a présenté la résolution suivante, qui a été référée:

"Résolu, qu'un comité de 5 membres de la part de cette Chambre et de—de la part du Sénat, soit nommé à l'effet d'examiner les affaires et l'état de la banque des Citoyens, et qu'ils sont autorisés à faire venir les papiers et les personnes nécessaires, et faire un rapport par bulletin aussitôt.

M. Parham a présenté sa résignation comme rapporteur du comité d'élections, ayant été nommé rapporteur du comité de finances, et M. Pugh a été nommé en son lieu et place rapporteur du comité.

Sur motion de M. Lumsden, la Chambre s'est ajournée à demain, à 10 heures du matin.

JOURNAL DU SENAT.

VENDREDI, 23 janvier 1852.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Présents:—L'hon J. B. Plauché, lieutenant Gouverneur et Président du Sénat, au fauteuil;

Dix-neuf sénateurs présents.

M. Pavrony, de la part du comité des affaires de paroisse, fait un rapport favorable aux actes qui suivent:

"Acte pour incorporer la ville de Trenton dans la paroisse de Ouachita.

"Acte pour fixer d'une manière permanente le siège de la justice de la paroisse de Lafourche Intérieure.

Le même sénateur, de la part du même comité, fait un rapport favorable, avec amendement, à l'acte intitulé:

Acte pour pourvoir aux moyens de se procurer les fonds nécessaires pour ériger les édifices publics au siège de la justice de la paroisse de Lafourche Intérieure.

Le même sénateur, de la part du comité des affaires bien-terminées, fait rapport au Sénat de l'acte intitulé:

Acte en faveur d'Augustin Perron.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit sa seconde lecture et est référé au comité de réclamations.

M. Gardère, du comité d'enrôlement, rapporte que les résolutions suivantes ont été dûment [illegible]:

Résolution conjointe de [illegible] au général Persifor F. Smith.

Le même sénateur présente une pétition de Pierre Dauterive, de la [illegible], demandant qu'il soit venu à son secours.

Sur motion, la dite pétition est référée au comité de [illegible].

M. Richardson, de Ouachita, présente la résolution qui suit, qui sur motion est lue la seconde fois, et elle est référée au comité de finances.

Il est résolu &c., Que l'ingénieur d'Etat est et demeure par le présent autorisé à tirer sur le trésor, pour les dépenses nécessaires de son département, des fonds restant dans le trésor provenant de l'appropriation faite pour le soutien du dit département, pendant les années 1850 et '51, sous la charge que les sommes ainsi tirées, seront considérées comme faisant partie de l'appropriation, pour le maintien annuel du bureau de l'ingénieur, et que la dite appropriation ne soit pas augmentée.

Le Président soumet au Sénat une lettre de Louis Bordelon, auditeur des comptes publics, en réponse aux requisitions contenues dans la résolution adoptée par le Sénat;

Et de plus un état des affaires de la compagnie du canal de Barrataria et Lafourche.

M. Philips, selon avis préalable, présente l'acte suivant, lequel, après avoir subi une lecture, est référé au comité des améliorations intérieures.

Acte pour réorganiser le département des améliorations intérieures de l'Etat.

Le greffier de la Chambre vient informer le Sénat du concours de la Chambre, aux actes et résolutions qui suivent:

Acte pour amender l'acte No 230 intitulé: Acte pour incorporer la ville de Shreveport, et changer le nom du siège de la justice dans la paroisse de Caddo, la ville de Grand Ecore, et supplémentaire aux divers actes pour l'administration des affaires de la ville de St-Francisville, approuvé le 16 mars 1848.

Acte pour pourvoir au paiement des dépenses faites pour la publication de la proclamation du secrétaire d'Etat, et des amendements à la Constitution de la Louisiane.

Acte en faveur de Simon Marchand, vétéran de 1814 et 15.

Résolution conjointe donnant aux dames qui sont chargées de l'Asile des Orphelines à Baton-Rouge, la permission de se servir de la Rotonde du Capitole.

Et il informe de plus le Sénat, que la Chambre donne son concours aux amendements faits par le Sénat à l'acte de la Chambre, intitulé:

Acte en faveur de Wm. E. Florance, collecteur de taxe dans le 1er District Représentatif de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Il informe de plus le Sénat que la Chambre donne son concours, avec amendements, à l'acte du Sénat, intitulé:

Acte pour amender l'acte pour organiser et discipliner la milice de la Louisiane, approuvé le 21 mars 1850.

Il demande de plus le concours du Sénat aux actes et résolutions de la Chambre qui suivent:

Acte en faveur de J. A. DeBlanc.

Acte pour amender la 2de section de l'acte pour incorporer la ville de Trinity, approuvé le 7 mars 1850.

Acte en faveur de Robert H. Barron.

Acte pour changer le nom de William Arthur Behn, en celui de William Arthur Wilson, le nom et petit nom de Philip Henry Behn, en celui de Eugène Auguste Wilson, et ceux de Laura Elizabeth Behn, en celui de Laura Elizabeth Wilson.

Résolution requérant nos Sénateurs et Représentans au Congrès de faire établir un bureau de poste dans la paroisse d'Assomption, sur la route de la malle-poste entre Donaldsonville et Opelousas.

ORDRE DU JOUR.

Message de la Chambre—1re lecture.

Le Sénat prend en considération la résolution conjointe de la Chambre, conçue ainsi qu'il suit:

Il est résolu, qu'il sera nommé un comité de neuf membres de la Chambre et — membres du Sénat, et que le dit comité devra préparer un acte divisant l'Etat de la Louisiane en Districts Congressionnels, conformément à la 2me section de l'acte du Congrès, approuvé le 23 mai 1850, intitulé: Acte pour pourvoir à la manière de faire le 7me recensement des Etats-Unis, ainsi que ceux qui pourraient se faire plus tard, et pour fixer le nombre des membres de la Chambre des Représentans &c.

Sur motion de M. Clark, le blanc dans la susdite résolution est rempli par le nombre 5.

Sur motion de M. Sandidge, et après dispense des règles, la dite résolution est adoptée ainsi qu'elle est amendée.

Résolutions conjointes, relatives à la construction d'un chemin national à la Nouvelle-Orléans.

Sur motion, et après dispense des règles, les dites résolutions subissent leurs diverses lectures, et sont adoptées.

Acte pour abroger la 3de section de l'acte intitulé acte pour amender l'acte intitulé: Acte relatif aux chemins et levées dans les paroisses d'Assomption et Lafourche Intérieure.

Sur motion de M. Pavrony, le dit acte subit sa 1re lecture et il est référé au comité des affaires de paroisse.

Seconde lecture

Acte en faveur de Clément Ezidi, de la Pointe Coupée.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit ses diverses lectures et passe.

Acte en faveur de [illegible], de la Pointe Coupée.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit ses diverses lectures et passe.

[illegible]

Sur motion, et après dispense des règles, le dit acte subit sa 1re lecture et passe.

[illegible]

M. Sandidge demande l'appel nominal; [illegible]

Sur motion et après dispense des règles, ledit acte a été [illegible].

M. Sandidge, l'appel [illegible] les règles, [illegible]

Acte pour renouveler les pensions des vétérans de 1814 et 15, qui y sont nommés.

Sur motion et après dispense des règles, ledit acte [illegible]

MM. Cade, Clark, Danney, Declouet, Gardère, Griffin, Labauve, Lodoée, Mayo, Moore, Philips, Pavrony, Quirk, Richardson, de Ouachita, Robb, Tatman—18, votent dans l'affirmative.

MM. Dorsey, Richardson, de Ouachita, Sandidge—3, votent dans la négative.

En conséquence le dit acte passe.

Résolutions conjointes requérant nos Sénateurs et Représentans au Congrès de tâcher d'obtenir une cession de terre, pour établir un séminaire dans la paroisse de Sabine.

Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution subit les diverses lectures et elle est adoptée.

Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires.

Sur motion de M. Robb, et après dispense des règles, le dit acte est lu par son titre une seconde fois, et il est référé au comité judiciaire et mis à l'ordre du jour pour mercredi prochain.

M. Lacoste donne avis au Sénat, qu'il présentera bientôt un acte intitulé:

Acte pour exempter du jury les membres du jury de police des paroisses de Plaquemines, St Bernard et Algiers.

M. J. E. Layet, greffier de la Chambre, vient informer le Sénat que l'Orateur de la Chambre a signé les résolutions conjointes du Sénat, intitulées:

Résolutions conjointes faisant des remercîments au général Persifor F. Smith.

Et demande de plus la signature du Président du Sénat aux actes enrôlés de la Chambre, intitulés:

Acte en faveur des citoyens du Township 5, rangée 9, Est, dans la paroisse de Concordia.

Acte pour changer le nom de Michael Ryan.

Acte pour abroger l'acte intitulé: Acte pour établir et organiser en vertu de l'article 129 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane une Cour du maire et des recorders dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

M. Richardson, de Washington, présente, sans avoir donné avis préalable, l'acte qui suit, intitulé:

Acte pour faire une appropriation en faveur de Henry H. Rankson.

Sur motion du même Sénateur et après dispense des règles, le dit acte subit ses diverses lectures et passe.

Le greffier de la Chambre vient demander le concours du Sénat à la "Résolution conjointe informant le Gouverneur Arnaud et les élus de Geo C. M. Whorter, Trésorier d'Etat.

M. J. N. Carrigan, secrétaire privé du Gouverneur, informe le Sénat que le Gouverneur a approuvé et signé la "Résolution relative aux remercîments au général Persifor F. Smith."

Sur motion de M. Robb, de Ouachita, le Sénat prend en considération l'acte intitulé:

"Acte pour incorporer la ville de Trenton dans la paroisse de Ouachita.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit ses diverses lectures et passe.

Sur motion de M. Robb le Sénat reconsidère la "Résolution conjointe de la Chambre, informant le Gouverneur à connaître [illegible] C. McWhorter, Trésorier d'Etat.

Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution est lue et elle est adoptée.

Sur motion de M. Declouet, le Sénat s'occupe du message:

"Acte pour amender l'acte en faveur d'Arsène Vallet, approuvé le 15 mars 1850.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit ses diverses lectures et passe.

M. Griffin fait la motion que le Sénat s'ajourne à lundi à 10 heures A. M.

L'appel nominal se fait et il résulte ainsi qu'il suit:

MM. Clark, Danney, Griffin, Labauve, Lacoste, Mayo, Moore, Philips, Pavrony, Richardson, de Ouachita, Robb et Tatman—12 votent affirmativement.

MM. Butler, Cade, Declouet, Dorsey, Gardère, Richardson, de St-Hélène et Sandidge—7 votent contre.

En conséquence la dite motion passe, et le Sénat s'ajourne à lundi à 10 heures A. M.

Bureau de l'Auditeur.

[illegible] 1852.

CONFORMÉMENT à la 2me section d'un acte de la Législature intitulé "Acte pour établir le [illegible]", approuvé le 30 janvier 1847, [illegible]

Taxe d'Etat, paroisse de [illegible]

Allen Harris, [illegible] Claiborne [illegible] — 744 25

D. M. Prichard, paroisse d'Ascension [illegible] — 3,862 35

J. A. Bonnecaze, Sud Ouest [illegible] — 6,270 50

Justin Aguilbert, Sud District [illegible] — 2,791 39

Charles S. Leckie, paroisse Rapides [illegible] — 9,563 91

J. K. Gorman, paroisse Ste Hélène [illegible] — 378 66

W. G. Imlay, paroisse Ouachita [illegible] — 4,658 36

Harrison Roberts, paroisse St Landry [illegible] — 6,931 44

J. H. Arnaud, paroisse Terrebonne [illegible] — 11,156 96

F. Leblanc, paroisse Vermillion [illegible] — 2,807 87

LOUIS BORDELON, Auditeur.

THOMAS C. PAYAN & Co.

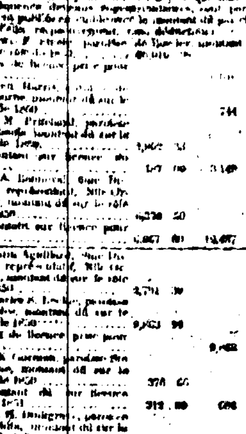

Manufacturiers et Marchands en gros et en détail de Vêtemens de Mode, No 10, rue de Canal, Paulding's Row, entre Chartres et Vieille Levée. (Manufacture LITTELL & PAYAN, 311, Broad st. Newark, N. J.)

[illegible]

Marchandises d'Habitation [illegible]

THOMAS C. PAYAN & Co. No 10, Canal.

CHERRY PECTORAL D'AYER,

Pour la guérison des Toux, Rhumes, Enrouemens, Bronchites, Coqueluche, Croup, Asthme et Consomption.

[illegible]

"Votre dévoué serviteur, "G. W. UNDERWOOD."

PECTORAL D'AYER, Préparé et en vente par JAMES C. AYER, Chimiste pratique. à Lowell, Massachusetts.

EN VENTE CHEZ

J. Wright & Co. 151, rue Chartres, Nlle-Orléans.
P. H. McGraw, Natchez; [illegible]
[illegible], Vicksburg, do
J. M. Reynolds, Memphis (Tennessee)
Francis Warren & Co, St-Louis (Missouri)
[illegible] & Co., Louisville (Kentucky)
R. D. [illegible], Galveston (Texas)
[illegible], Mobile (Alabama)
A. E. & D. Sands, (New York)
[illegible], Philadelphie
[illegible], Baltimore, (Maryland)
[illegible] & Co, Richmond, [illegible]
Et par tous les Droguistes de la ville et de la Campagne.

A VENDRE par le [illegible], du navire Ocean Star, venant de Bordeaux:
311 barriques vin rouge,
20 barriques vin blanc;
150 barils vin blanc;
[illegible] caisses vin rouge,
[illegible] caisses vin fin.
CHARLES CAVAROC.

J. PEYTEL
[illegible]

A. PERRIER, Rue Royale 130, entre St-Philippe et Ursulines. [illegible] pianos de Pleyel et Erard [illegible]

W. HARTNOTT, Facteur de Pianos, [illegible], rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

J. GAUDIN, [illegible] Royale 101, entre [illegible] St-Louis et Conti.

Compagnie d'Assurance de Liverpool et Londres, sur la Vie et contre l'Incendie.

CAPITAL: Dix millions de Piastres.

[illegible]

CHARLES BRIGGS, Agent, Bureau, 75, rue St Charles.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans: Samuel Nicholson, A. Ledoux, Wm. Fellowes; C. A. Hall, J. B. Byrne; The S. Bar, Wm. Moss, J. Rollis, F. Outra.

Directeurs à New-York: JAMES BROWN, Président. FRANCIS COTTENET, Vice-Président.

Directeurs à Liverpool: JOSEPH C. EWART, JOSEPH HORNBY.

Directeurs à Londres: FREDERICK YOUNG, Vice-Président.

[illegible]

Charrues, Charrues Quincaillerie

[illegible]

Bois de construction.—Bois de construction.

[illegible]

DE POUILLY & GAGNET.

Linge fait pour Enfants. F. FABRE & CO, 29, Magazine.

No 31, Rue de Chartres enseigne Bonnet OLYMPE.

[illegible]

RAYMOND CAMBIACO.

60, RUE DE CHARTRES, ENTRE BIENVILLE ET DOUANE.

ARRIVANT de France, offre en vente à sa nombreuse clientèle [illegible]

Articles pour Dames. [illegible]

Articles pour hommes. [illegible]

Jambons Westphalie américains [illegible]

MARTIN, OWEN & Co.

Aux habitans de la campagne. BOTTES, SOULIERS, BROGANS,

G. W. DUNBAR, RUE DES MAGASINS, No 5.

[illegible]

CHITTENDEN & BARRÉ.

REÇU par les derniers navires [illegible] CHASSARIOL & BOULENGER, anciennement Chartres et Conti.

Fusils de Chasse, Carabines, Pistolets, etc. etc.

[illegible]

Habillements d'enfants. Wm. STUART & Co. [illegible] Garçons seulement.

TH. MOREAU, RUE ROYALE, 154, [illegible] Magasin de Parfumerie et de Fantaisie, et salon de Coiffures pour Hommes.

[illegible]

Marchandises Nouvelles. F. W. WOODLIEF, [illegible]

FASHIONABLE STORE, Enseigne St-Charles et Commune. [illegible]

ARTICLES POUR PANTALONS. GILETS. DRAPERIE. HIVERS.

J. MUCHERNAP.

Tapis, Toiles cirées, Rideaux, &c. GRAND BARRAIS!! MARCHANDISES SÈCHES. 30 p. 0/0 au dessous du Cout. Au No 22, rue de Chartres.

[illegible]

Articles Français. Articles de ménage.

[illegible]

LACAZE & Co.

F. BLANCHARD. [illegible] rue Royale, No 183, [illegible]

SALSEPAREILLE DE BULL.

[illegible]

BONS TÉMOIGNAGES.

[illegible]

W. T. PRENTISS.

J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.

HABILLEMENTS. LAGAN & LECANU, 26, Rue de Chartres, 26. MARCHANDS D'ENFANS.

[illegible]

Pour 5 ans à 8. Pour 9 ans à 12. Pour 13 ans à 16.

[illegible]

LAGAN & LECANU.

A. STURZENEGGER & ETHERODD, 44, rue [illegible] Chartres.

[illegible]

S. T. BOUDRO et C. C. LYON, Carrossiers, No 183, rue Bienville, entre Remparts et Bourgogne.

25 BARRIQUES [illegible] à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 2, rue de la Douane.